



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2025-305UD
en date du 09 Juillet 2025

**AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC.
ANCIENNE MAISON DES N.A.P.**

FP/EC/MB/5/1

Le Maire de la Commune de Meyrargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et suivants ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.111-8-3, R.111-9-11 et R.123-14, R.123-46 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.123-14 ;
Vu le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995, relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
Vu l'arrêté du 31 mai 1994, fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées, les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'Article R.111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015184-001 du 1^{er} juillet 2015 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015253-016 du 9 septembre 2015 portant modification de l'arrêté susvisé ;
Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2015184-001 du 1^{er} juillet 2015 ;
Vu la convention de délégation de service public liant la Commune et le LEC GRAND SUD confiant à cette dernière la gestion du service public de l'accueil de la petite enfance au sein de la structure de la N.A.P., en tant qu'exploitant ;
Vu l'arrêté n°A2025-305UD en date du 09 Juillet 2025.

--- 0 0 0 ---

Considérant que par arrêté susvisé le Maire de Meyrargues a autorisé l'ouverture d'une maison des N.A.P., conformément à la réglementation en vigueur ;
Considérant, ainsi, qu'il convient d'y apporter les modifications correspondantes ;

ARRÊTE :

Article 1er : La maison des N.A.P. type R de 5^{ème} catégorie, Rue Jules Ferry - 13650 MEYRARGUES, est autorisée à ouvrir au public à partir du 10 Juillet 2025.

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le chef de groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône ;
- Le service départemental de la protection maternelle et infantile ;
- L'exploitant, pour notification.;



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Certifié affiché du 28/7/25 au 21/09/2025 Le directeur général des services,
Gérard MORFIN
Erik Charles Delwaille